

179-08
2026

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 10 août 2026 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Michaël Dubé
Siège #4 - Julie Aubin
Siège #5 - Armand Pellerin
Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Robichaud. Madame Lysiane Mercier, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR EST DONNÉE.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

- IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN



N° de résolution
ou annotation

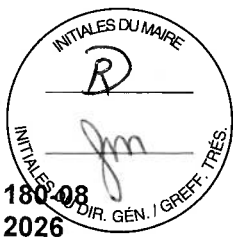
Municipalité de Sainte-Perpétue

- ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2026
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 9 juillet 2026
- 4 - AFFAIRES COURANTES
 - 4.1 - Octroi d'une aide financière à l'organisme Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet
 - 4.2 - Octroi d'une commandite au Tournoi de golf de l'Érable - Édition 2026
 - 4.3 - Octroi du contrat pour la vidange de manholes
 - 4.4 - Demande d'autorisation - Vente de boissons alcoolisées - Party de fin de saison de la balle
 - 4.5 - Engagement de M. Jeff Pelletier au sein du Service de sécurité incendie
 - 4.6 - Engagement de M. Philippe Étienne Beaulieu au sein du Service de sécurité incendie
 - 4.7 - Délégation de pouvoir pour l'application du règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur les ouvrages de protection contre les inondations (RMUN)
 - 4.8 - Second projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage
 - 4.9 - Désignation d'un représentant municipal pour l'ouverture officielle de la 44e édition du Festival du Bûcheux
 - 4.10 - Excavation Bourgoïn Dickner - décompte progressif # 2 (Travaux de réfection - Avenue Aqueduc / Rue des Marais)
 - 4.11 - Michel Gamache & Frères Inc. - Décompte progressif no 3 pour la réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne
 - 4.12 - Transfert EOP vers ET10 (Loisirs)
 - 4.13 - Transfert EOP vers ET5 (Fosse septique)
- 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS
 - 5.1 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre
 - 5.2 - Point d'information - Le conseiller Michaël Dubé
 - 5.3 - Point d'information - La conseillère Julie Aubin
 - 5.4 - Point d'information - Le conseiller Armand Pellerin
 - 5.5 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas
 - 5.6 - Point d'information - Le maire Daniel Robichaud
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Annonce sur l'écran numérique
- 8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 8.1 - Acceptation des comptes
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX



N° de résolution
ou annotation

181-08
2026

182-08
2026

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

Municipalité de Sainte-Perpétue

3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet 2026 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Armand Pellerin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

3.2 - Séance extraordinaire du 9 juillet 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2026 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michaël Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Octroi d'une aide financière à l'organisme Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE l'organisme Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet est un organisme communautaire venant en aide aux personnes de 18 ans et plus vivant avec une problématique de santé mentale

ATTENDU QUE l'organisme organise annuellement une maison hantée dont la popularité ne cesse de croître et qui attire des visiteurs provenant de l'ensemble de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE l'édition 2026 de la « Foire de l'horreur » se tiendra le 23 octobre 2026 et nécessitera l'achat de matériaux de construction, d'équipements, de costumes, de matériel promotionnel ainsi que diverses dépenses liées à l'organisation de l'événement;

ATTENDU QUE cette activité favorise l'implication citoyenne, le partenariat avec les organismes du milieu et l'accessibilité à un événement familial offert sur la base d'une contribution volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1. D'accorder à l'organisme Les Nouveaux Sentiers de la MRC de L'Islet une aide financière de 500.00 \$ pour la réalisation de son activité « Foire de l'horreur 2026 »;
2. Que cette somme soit prélevée au poste budgétaire prévu pour le soutien aux organismes communautaires;

ADOPTÉ



183-08
2026

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

4.2 - Octroi d'une commandite au Tournoi de golf de l'Érable - Édition 2026

ATTENDU QUE le Tournoi de golf de l'Érable est un événement qui rassemble des acériculteurs de la région de Chaudière-Appalaches ainsi que plusieurs partenaires et supporteurs de l'industrie acéricole;

ATTENDU QUE cet événement accueille plus de 100 participants et contribue au rayonnement du secteur acéricole ainsi qu'au dynamisme économique et social de la région;

ATTENDU QUE l'organisation du tournoi repose sur l'implication de nombreux bénévoles et nécessite des ressources financières afin d'assurer le succès de l'activité;

ATTENDU QUE les organisateurs ont sollicité une aide financière de la Municipalité de Sainte-Perpétue pour la tenue du Tournoi de golf de l'Érable – Édition 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1. D'accorder une commandite de 250.00 \$ au Tournoi de golf de l'Érable – Édition 2026 afin de contribuer à la réalisation de cet événement;
2. Que cette somme soit prise à même le budget prévu pour les dons et commandites de la Municipalité;

ADOPTÉ

184-08
2026

4.3 - Octroi du contrat pour la vidange de manholes

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de prix pour la vidange des manholes sur son territoire;

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été reçues, soit :

- Claude Boutin - Services sanitaires : 350.00 \$ / heure (avant taxes) + 12 % d'assurance responsabilité environnementale et carburant;
- Campor - Environnement : 334.00 \$ / heure (avant taxes) + 46.28 % de surcharge de carburant;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Claude Boutin - Services sanitaires est la plus avantageuse pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat de vidange des manholes à la compagnie Claude Boutin - Services sanitaires, pour un montant de 350.00 \$ / heure avant taxes + 12 % d'assurance responsabilité environnementale et carburant, conformément à la soumission déposée le 6 août.

Que la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat.

ADOPTÉ

185-08
2026

4.4 - Demande d'autorisation - Vente de boissons alcoolisées - Party de fin de saison de la balle



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs organise un party le 11 septembre 2026 pour clore ces activités de balle sur le terrain de l'OTJ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent amasser des fonds pour la construction d'un abri pour les marqueurs pour le baseball et le dek hockey;

CONSIDÉRANT QUE la vente de boissons alcoolisées lors de l'évènement est une source de revenus pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

- D'AUTORISER la vente de boissons alcoolisées sur le terrain de l'OTJ lors du party de clôture de fin de saison;
- DE MANDATER Mme Mylène Joncas à faire la demande de permis de vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ);

ADOPTÉ

4.5 - Engagement de M. Jeff Pelletier au sein du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE M. Jeff Pelletier a manifesté son intérêt à intégrer les rangs du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE M. Jeff Pelletier a participé à plusieurs pratiques et activités du service incendie et a démontré son intérêt ainsi que sa volonté de s'impliquer au bénéfice de la collectivité;

ATTENDU QUE sa candidature constitue un apport positif permettant de contribuer au maintien et au développement des effectifs de la caserne;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Sainte-Perpétue appuie la candidature de M. Jeff Pelletier au sein du Service de sécurité incendie;

QUE le conseil municipal reconnaisse sa motivation, son implication et son potentiel à contribuer efficacement aux activités du service;

QUE la présente résolution soit transmise aux autorités concernées.

ADOPTÉ

4.6 - Engagement de M. Philippe Étienne Beaulieu au sein du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE M. Philippe Étienne Beaulieu a manifesté son intérêt à intégrer les rangs du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE M. Philippe Étienne Beaulieu a participé à plusieurs pratiques et activités du service incendie et a démontré son intérêt ainsi que sa volonté de s'impliquer au bénéfice de la collectivité;

ATTENDU QUE sa candidature constitue un apport positif permettant de contribuer au maintien et au développement des effectifs de la caserne;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE AUBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Sainte-Perpétue appuie la candidature de M. Philippe Étienne Beaulieu au sein du Service de sécurité incendie;

186-08
2026

187-08
2026



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

QUE le conseil municipal reconnaisse sa motivation, son implication et son potentiel à contribuer efficacement aux activités du service;

QUE la présente résolution soit transmise aux autorités concernées.

ADOPTÉ

188-08
2026

4.7 - Délégation de pouvoir pour l'application du règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur les ouvrages de protection contre les inondations (RMUN)

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mars 2026, le règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur les ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) du ministère de l'Environnement du Québec est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un règlement provincial venant établir le « cadre réglementaire modernisé » désormais applicable dans les rives, littoraux et zones inondables au Québec;

CONSIDÉRANT QU' à travers l'adoption de ce nouveau règlement, le ministère de l'Environnement donne des responsabilités aux municipalités dans l'application dudit règlement. Ce dernier identifie la compétence de la municipalité et celle de l'officier municipal (inspecteur) chargé de l'application;

CONSIDÉRANT QUE le règlement identifie les activités visées par l'autorisation municipale, les conditions de réalisations de ces activités, les règles relatives à l'examen des demandes de permis et à l'émission de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire et en vertu de la délégation du pouvoir pour appliquer ce règlement (RMUN) et engager d'éventuelles poursuites devant la cour municipale et d'autres juridictions, le conseil municipal doit adopter une résolution officielle mandatant l'inspecteur pour appliquer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Armand Pellerin et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Perpétue délègue l'application du règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans les milieux hydriques et sur les ouvrages de protection contre les inondations (RMUN) à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

ADOPTÉ

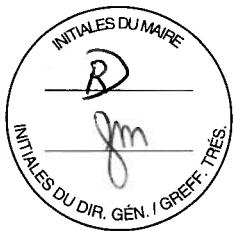
189-08
2026

4.8 - Second projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement du plan d'urbanisme numéro 04-2016 et son règlement de zonage numéro 05-2016 afin de créer une zone commerciale sur le lot 5 784 569 (Salle du centenaire) et souhaite modifier son règlement sur les permis et les certificats numéro 02-2016 afin de considérer les servitudes de passage notariée existante avant le 19 octobre 2010 comme une rue, une route ou un chemin privé;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2026 conformément à l'article 445 du Code municipal;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement numéro 02-2026 a été adopté à la séance du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 10 août 2026, à 18 h 30 à Sainte-Perpétue, conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Julie Aubin et dûment résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Perpétue adopte le second projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme sur les permis et certificats et le zonage.

ADOPTÉ

190-08
2026

4.9 - Désignation d'un représentant municipal pour l'ouverture officielle de la 44e édition du Festival du Bûcheux

ATTENDU QUE la Corporation du Festival du Bûcheux de Saint-Pamphile a invité la Municipalité à participer à l'ouverture officielle de la 44e édition du Festival du Bûcheux, qui se tiendra du 27 au 30 août 2026;

ATTENDU QUE l'ouverture officielle aura lieu le vendredi 28 août 2026 à 18 h 00 à la Place de la Fraternité de Saint-Pamphile;

ATTENDU QUE il est dans l'intérêt de la Municipalité de maintenir des liens de collaboration avec les organismes et événements contribuant au dynamisme régional;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GUY JONCAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal accepte l'invitation de la responsable de l'ouverture officielle du Festival du Bûcheux de Saint-Pamphile;

QUE M. Daniel Robichaud, maire, soit désigné à titre de représentant de la Municipalité lors de l'ouverture officielle de la 44e édition du Festival du Bûcheux le 28 août 2026;

ADOPTÉ

191-08
2026

4.10 - Excavation Bourgoin Dickner - décompte progressif # 2 (Travaux de réfection - Avenue Aqueduc / Rue des Marais)

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif # 2 pour l'avancement des travaux de réfection dans l'Avenue de l'Aqueduc et la rue des Marais est dû à l'entreprise " Excavation Bourgoin Dickner " dont le détail des travaux exécutés a été déposé par la firme 'Tetra Tech QI Inc.';

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

De payer, à l'entrepreneur ' Excavation Bourgoin Dickner ', le décompte progressif # 2 et ce, au montant de 205 120.67 \$ (taxes incluses) pour l'avancement des travaux de réfection dans l'Avenue Aqueduc / Rue des Marais.

ADOPTÉ

192-08
2026

4.11 - Michel Gamache & Frères Inc. - Décompte progressif no 3 pour la réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif No 3 pour l'avancement des travaux de réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne est dû à l'entreprise " Michel Gamache & Frères Inc. " dont le détail des travaux exécutés à été déposé par la firme ' FQM ';

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MICHAËL DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

De payer, à l'entrepreneur " Michel Gamache & Frères Inc. ", le décompte progressif No 3 et ce, au montant de 90 182.14 \$ (taxes incluses) pour l'avancement des travaux de réfection des ponceaux du Rang Lafontaine et Rang Terrebonne.

ADOPTÉ

193-08
2026

4.12 - Transfert EOP vers ET10 (Loisirs)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements comptables afin de refléter adéquatement certaines opérations financières;

CONSIDÉRANT que des transferts de fonds ont été effectués du compte bancaire EOP vers le compte ET10;

CONSIDÉRANT que le montant total de ces transferts s'élève à 596.75 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ARMAND PELLERIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal entérine les transferts bancaires effectués du compte bancaire d'origine vers le compte ET10 pour un montant total de 596.75 \$;

QUE ces transferts soient reconnus comme conformes et dûment inscrits aux registres comptables de la municipalité.

ADOPTÉ

194-08
2026

4.13 - Transfert EOP vers ET5 (Fosse septique)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements comptables afin de refléter adéquatement certaines opérations financières;

CONSIDÉRANT que des transferts de fonds ont été effectués du compte bancaire EOP vers le compte ET5;

CONSIDÉRANT que le montant total de ces transferts s'élève à 40 125.00 \$;

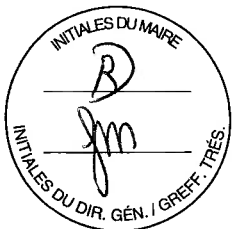
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NANCY LAMARRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal entérine les transferts bancaires effectués du compte bancaire d'origine vers le compte ET5 pour un montant total de 40 125.00 \$;

QUE ces transferts soient reconnus comme conformes et dûment inscrits aux registres comptables de la municipalité.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

La prochaine réunion de la R.I.G.D.L.S. sera en septembre.

5.2 - Point d'information - Le conseiller Michaël Dubé

La niveleuse a passée dans les rangs la semaine dernière et aujourd'hui, sinon, rien à ajouter.

5.3 - Point d'information - La conseillère Julie Aubin

La prochaine réunion de l'Abri des Appalaches sera en septembre.

5.4 - Point d'information - Le conseiller Armand Pellerin

Absent lors de la pratique des pompiers de dimanche dernier, mais il y avait une belle pratique avec la caserne de Tourville - Ste-Félicité - St-Marcel.

5.5 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

Les activités à l'O.T.J. vont bien, le terrain de jeux se termine cette semaine, le party de fin de saison pour le baseball sera le 11 septembre.

5.6 - Point d'information - Le maire Daniel Robichaud

La rencontre à la MRC sera cette semaine. Sinon, rien d'autre pour l'instant.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Club Lions de Sainte-Perpétue	Lettre de remerciements
Vincent Beaulac	Offre de services

7 - VARIA

7.1 - Annonce sur l'écran numérique

La conseillère Nancy Lamarre demande si c'est possible de faire ajouter l'annonce des ordures monstres sur l'écran numérique du complexe.

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DES COMPTES EST DONNÉE

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

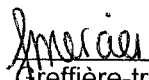


N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Perpétue

Journaux déboursés et JG	433 176,18\$
Comptes fournisseurs et JG	124 732,16\$

Classés en annexe


Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Daniel Robichaud et madame Lysiane Mercier.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

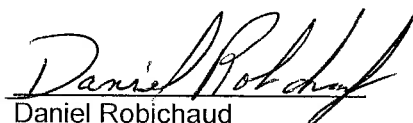
Il est rappelé que le respect demeure essentiel au bon déroulement des séances. Tout propos irrespectueux, injurieux ou portant atteinte à l'intégrité d'un membre du conseil, d'un employé municipal ou du public ne sera toléré. Advenant que de tels commentaires soient exprimés ou entendus, la présidence se réserve le droit d'exiger l'expulsion de la personne concernée afin d'assurer le maintien d'un climat respectueux et ordonné.

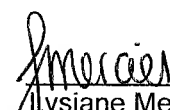
La période des questions débute à 19 : 18 heures et se termine à 19 : 26 heures.

10 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 26 heures.

Je, Daniel Robichaud, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.


Daniel Robichaud
Maire


Lysiane Mercier
Directrice gén. et greff.-trésorière

196-08
2026